

## Vous êtes propriétaire d'un logement vacant et vous hésitez à le (re)louer ?

Quelles que soient les raisons – manque de temps pour gérer votre bien, problème de succession, départ en maison de retraite, travaux, mauvaise expérience, financement, l'Eurométropole de Strasbourg vous accompagne, gratuitement et vous propose gratuitement des solutions simples et adaptées aux besoins de votre logement et à vos envies.

### Des avantages financiers :

En fonction du loyer que vous choisissez de pratiquer, vous pouvez facilement percevoir des abattements fiscaux importants (jusqu'à 85%) et des primes exceptionnelles.

### Des subventions pour des travaux

Que votre logement nécessite des travaux importants ou plutôt des remises aux normes avant l'arrivée d'un locataire.

### Des solutions de financement :

Plusieurs banques sont partenaires de l'Eurométropole de Strasbourg. Vous serez orienté vers un interlocuteur à votre disposition pour étudier les solutions les plus adaptées (même si vous avez plus de 60 ans).

### Des solutions locatives pour sécuriser vos loyers :

Plusieurs structures agréées par l'Etat existent pour être l'intermédiaire entre vous et le locataire, assurant le suivi régulier du locataire et le versement régulier du loyer.

« Trouver un locataire et relouer mon logement a été plus simple que je ne le pensais, à l'Eurométropole de Strasbourg on m'a écouté pour m'aider à faire le meilleur choix »

*Madame S. possède un appartement de 52m<sup>2</sup> qui est vide depuis 2 ans.*

*« Avec l'Eurométropole, j'ai concrétisé mon projet très facilement :*

- *Ils m'ont conseillé d'appliquer un loyer modéré qui ne dépasse pas 406 euros hors charges par mois (52 x 7.80€/m<sup>2</sup>).*
- *Comme je n'ai plus l'énergie et la possibilité de m'occuper du logement régulièrement, j'ai confié la gestion de mon logement à une structure partenaire de l'Eurométropole de Strasbourg.*  
*Mes loyers sont assurés et les locataires bien suivis !*

*En échange, j'ai bénéficié de 3000 € de primes mais surtout, grâce au loyer modéré, j'ai le droit à une déduction fiscale de 85% sur les loyers que je perçois. Je ne déclare aux impôts que 60 euros sur les 406 € de loyers mensuels !*

*Tout cela m'a permis de financer des petits travaux en faisant appel à l'un des prestataires proposés dans le répertoire des entreprises de l'Eurométropole de Strasbourg »*

2 possibilités pour contacter l'Eurométropole de Strasbourg :

Téléphonez au service Habitat de l'Eurométropole au

03 68 98 51 68

Mardi, mercredi et jeudi

De 9h30 à 11h30 et de 14h à 16 h

ou

Complétez la fiche contact disponible sur le site internet :  
[Stras.me/logementvacant](https://stras.me/logementvacant)